

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# R-co OPAL Absolu

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0007027404

## Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion de rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance positive, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 3.5%. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Il met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire reposant sur une allocation en termes de classes d'actifs (principalement obligataires), de zones géographiques et de styles de gestion puis sur la sélection d'OPC sous-jacents représentatifs des stratégies choisies. La gestion développée est de type "rendement absolu", les stratégies mises en oeuvre visent à générer une performance non liée à une classe d'actif spécifique à un moment donné. Le FCP est géré de manière discrétionnaire avec une orientation privilégiée sur les marchés de taux. Aussi, aucune allocation stratégique ou décision de gestion liée à la composition d'un indice pouvant entraîner un biais directionnel structurel ou permanent sur les actions, les taux d'intérêt, le marché du crédit ou le change n'est définie.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en parts et/ou actions d'OPC, en fonction des opportunités de marché, sans prépondérance géographique et selon l'allocation globale suivante :

- Entre 70 et 100 % de son actif en OPC spécialisés dans les produits de taux : jusqu'à 100 % de son actif en OPC spécialisés sur le marché de taux, fixes, variables, émis par des Etats ou des émetteurs privés de toute qualité de signature et zone géographique (dont les OPC monétaires) ; jusqu'à 100% de son actif en OPC spécialisés dans les obligations indexées ; jusqu'à 30% de son actif en OPC spécialisés émis par des émetteurs privés non « Investment Grade » ; jusqu'à 50% de son actif en OPC spécialisés sur les obligations convertibles ; jusqu'à 20% de

son actif en OPC spécialisés sur obligations des pays d'émetteurs hors OCDE,

- Entre 0 et 30% de son actif en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux ou convertibles et/ou aux produits d'actions et/ou produits à performance absolue,

- Entre 0 et 10 % de son actif en OPC spécialisés dans les produits d'actions : de petites, moyennes et grandes capitalisations (de tout secteur et de toute zone géographique) ; émergentes ; des matières premières,

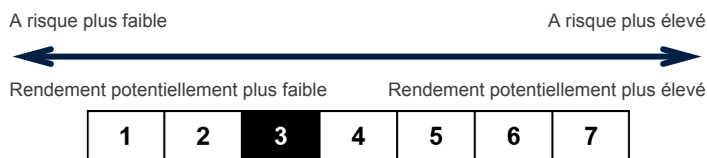
- Entre 0 et 10% de son actif en titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations,

- Liquidités à titre accessoire. Le porteur pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif. Le FCP pourra par ailleurs avoir recours à des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de devise, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres. Les instruments financiers permettent au gestionnaire de piloter son exposition économique du portefeuille aux marchés des actions (10 % maximum en exposition et 40% maximum en couverture).

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 3 (volatilité comprise entre 2% et 5%) et reflète une politique de gestion discrétionnaire reposant sur une allocation en termes de classes d'actifs avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 3.5%.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,89%
--------------------------------------	-------

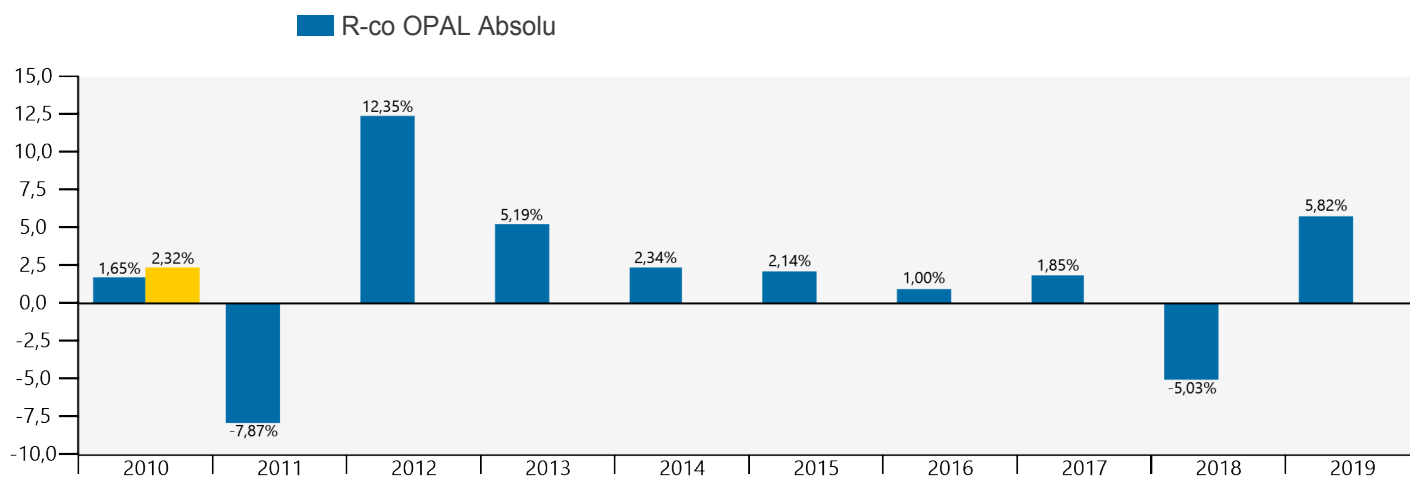
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Ce FIA a été créé en 1998.

La Part a été créée le 13/10/1998.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial  
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

Il est à noter, à compter du 1er février 2012, la suppression de l'indicateur de référence.

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur le site internet suivant : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.